

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE CASTELSARRASIN
(Tarn-et-Garonne)

**ARRETE INSTITUANT UN SENS UNIQUE DE CIRCULATION
ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT
RUE DE LA SURVEILLANCE
N°2019_ARR_0955**

Le Maire de CASTELSARRASIN, Vice-Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,

VU les articles L 411-1 et R 411-1 à R 411-8 du Code de la route,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6-1,

VU l'arrête du 28 octobre 2014 instituant un sens unique de circulation, rue de la Surveillance,

VU la demande des riverains, visant à modifier le stationnement sur ladite voie,

CONSIDERANT qu'il convient, par mesure de sécurité publique, de réglementer la circulation dans la rue de la Surveillance, en tenant compte de l'accessibilité aux propriétés des riverains,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de la publication du présent arrêté, la circulation des véhicules sera autorisée rue de la Surveillance dans le sens rue Paul Descazeaux → rue de la Justice.

ARTICLE 2 : A compter de la publication du présent arrêté, le stationnement à cheval sur le trottoir sera autorisé côté pair, dans le sens de circulation.

ARTICLE 3 : Le non-respect des dispositions prévues à l'article 2, sera considéré comme abusif et gênant aux termes des articles R.417-9 à R.417-13 du Code de la route et passible de mise en fourrière immédiate aux frais du propriétaire du véhicule en infraction.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 28 octobre 2014, instituant un sens de circulation.

ARTICLE 5 : Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par une signalisation appropriée mise en place par les **Services Techniques Municipaux**.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Castelsarrasin ;
- Monsieur le Commandant de Police ;
- Les Services Techniques Municipaux ;
- Le Service de Surveillance de la Voie Publique.

Publié le 12/12/2019

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE
MAIRE compte tenu de l'envoi en
Sous-Préfecture le 12/12/2019 et de
la notification le 13.12.2019
POUR LE MAIRE

Castelsarrasin, le 10 décembre 2019.


LE MAIRE,

LE B. BESIERS.


